

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE CONGRÈS DE LA HAYE

Quand se décidera-t-on, en France, à avoir des yeux et des oreilles pour autre chose que cette malheureuse affaire, dont le terme paraît reculer à mesure qu'on avance dans la voie des révélations ou des témoignages qui devraient l'éclaircir ? Le grand malheur, on l'a dit souvent et on le dira encore, sans que cela y change rien, c'est que le trouble prolongé auquel les esprits sont en proie, détourne l'attention publique des questions qui seraient les plus dignes de la solliciter et de la retenir.

Ainsi en est-il du Congrès qui doit prochainement s'ouvrir à La Haye et dans lequel seront discutées les propositions du Tsar Nicolas II, concernant le désarmement.

Quelque opinion que l'on puisse avoir du résultat immédiat de ce Congrès, à quelque scepticisme même que se heurte, dans la situation actuelle de l'Europe, la généreuse pensée qui a inspiré son promoteur, il n'est pas douteux que ce soit là, dans l'histoire de l'humanité, un fait nouveau et peut-être même, — combien de millions d'hommes voudraient avec nous l'espérer, — le commencement d'une ère nouvelle.

Si sanglantes qu'aient été les guerres qui ont marqué le XIX^e siècle, quels que soient les armements dont la dispendieuse progression surcharge de plus en plus les budgets européens, personne n'oserait soutenir que ces guerres et ces armements soient en corrélation avec la marche de l'esprit public, de plus en plus favorable au maintien et à l'affermissement de la paix.

Il en est si bien ainsi, que ceux-là même qu'on eût autrefois appelé les pasteurs de peuples, encore bien que trop souvent ils n'aient été pour les nations que des loups dévorants, se croient, toutes les fois qu'ils proposent un accroissement des dépenses militaires, tenus de représenter celles-ci comme un supplément de garanties pacifiques.

En tout état de cause, ce que l'on peut affirmer, c'est que l'initiative qui a été prise par l'Empereur de Russie, correspond admirablement aux vœux les plus fervents du monde civilisé tout entier. Dès lors, pour ne parler que de notre pays qui a toujours eu à cœur d'être le champion du progrès, ne serait-ce pas une faute grave que de paraître considérer légèrement une tentative aussi généreuse et, nous croyons devoir le répéter, aussi sérieuse.

Il s'agit là, non pas seulement du bon renom de la France et de l'accomplissement d'un devoir inhérent à l'amitié même qui l'unit à la Russie, il s'agit encore et surtout de notre influence dans le monde.

Nous manquerions à toutes nos traditions et aussi aux principes les plus glorieux de la Révolution française si, dans quelque mesure que ce soit, nous n'accordions pas notre plus actif concours à l'œuvre de conciliation et de pacification entreprise par le tsar Nicolas II.

Peut-être, hélas, cette œuvre n'est-elle pas encore le présent ; en tous cas, elle est l'avenir ! Plus le temps avancera, plus grandira, en se généralisant dans l'univers entier, la haine de la guerre, et plus la guerre de-

viendra — ce qu'elle est déjà, — difficile, et peu à peu impossible.

C'est dans ce sens que la France doit surtout orienter sa politique, et ainsi elle s'assurera de nouveaux titres à l'estime et à la sympathie des nations.

Efforçons-nous donc, pour notre part, de donner au Congrès de La Haye toute l'importance qu'il comporte. Il s'agit de sauvegarder dans l'avenir des milliers, des millions d'existences humaines.

À l'aube du XX^e siècle, quel but plus noble pourrait-on entrevoir ?

DUPUY-CANDIDE

Le discours du président du Conseil au Puy
Optimisme gouvernemental

Nous avons déjà parlé du discours de M. Dupuy. Voici une autre appréciation qui est... intéressante. Elle est du *Petit Phare* :

M. Dupuy est monté l'autre jour au Capitole. Le Capitole de M. Dupuy est situé dans son bon fief électoral d'Auvergne. M. Dupuy est, avant tout, un grand homme de sa province à Paris.

Il ne faut pas médire de l'éloquence de M. Dupuy. Elle est simple, facile, rondelette et dit très bien ce qu'il ne veut pas dire.

Si de M. Dupuy qui parle, ne sort pas toujours la vérité, il s'en dégage inmanquablement une impression de bonhomie à laquelle les braves gens de chez nous ne savent pas résister.

Et puis, M. Dupuy possède l'art de parler de lui-même sans rendre son « moi » haïssable. Cet art, il ne l'a point acquis à force d'étude et d'application : non, ça lui est venu tout naturellement, en entendant chanter le rossignol et discourir M. Constans.

M. Dupuy était né pour la politique parlementaire ; il se trouve dans notre régime électif comme le poisson dans l'eau. De son ancien métier de professeur de philosophie, il n'a gardé que la faculté de causer longtemps pour dire peu de chose. M. Dupuy est vraiment un homme d'Etat de la dimension de nos « honorables » ; son talent est à la hauteur de leurs mœurs ; il a le génie propre qui convient à leur disposition d'esprit et à leur état d'âme. Que deviendrons-nous donc, dans les conjonctures présentes, sans ce bon, sans cet excellent, sans ce providentiel M. Dupuy ?

On n'ose pas se poser la question ; mais M. Dupuy, qui n'est pas timide de son naturel, n'hésite pas, lui, à se la poser ; et, à considérer la façon dont il apprécie son rôle dans la marche des affaires publiques, on conçoit aisément quel désastre national ce serait, à son avis, que la retraite d'un pareil homme.

L'idiosyncrasie de M. Dupuy le porte, en tout temps, à voir les choses de leur bon côté : il est spontanément, instinctivement optimiste, et il l'est à ce point qu'on se demande si jamais, du temps qu'il enseignait la métaphysique, il a entretenu ses élèves du problème du mal !

Mais c'est bien autre chose encore quand M. Dupuy arrive au pouvoir ! Alors tout est beau, tout est bien : le Parlement devient un temple de la vertu, les campagnes prennent l'aspect de Champs-Élysées, les villes sont des greniers d'abondance, le ciel est d'azur, l'avenir couleur de rose et la France un paradis terrestre dont M. Dupuy est l'archange tutélaire et radieux. Lisez plutôt, attentivement, le discours qu'il a prononcé au Puy et vous verrez s'il y a dans notre dire le moindre exagération.

Néanmoins, notre Candide gouvernemental, tout habile qu'il soit, est bien forcé de reconnaître qu'il y a, de ci de là, quelques ombres à ce tableau enchanteur. Il subsiste, en particulier une certaine « affaire »... Mais, M. Dupuy ne s'arrête pas à ces vétilles-là. Cene sont que des apparences — et des apparences trompeuses. Agitation de surface que celle dont souffre la France depuis plus d'un an déjà. Simples sujets à conversations vives et animées que nos discordes civiles. « Voilà la réalité ! voilà la vérité ! » Voyons, là, sérieusement, pouvez-vous croire que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des républiques, du moment que M. Dupuy nous l'affirme, nous le

jure sur ses grands dieux, avec sa haute autorité de président du Conseil ?

Si cette supposition vous vient jamais à l'esprit, parcourez de nouveau le discours Dupuy. Il vous prouvera qu'il y aura toujours en France un homme au moins qui aura dans M. Dupuy, la confiance la plus absolue : c'est M. Dupuy lui-même.

Tout le monde pourrait-il en dire autant pour lui ? Non, n'est-ce pas. Eh ! bien, alors ?...

L'affaire Dreyfus

Le manuel de tir

On mande de Rouen :

Le *Petit Rouennais* publiera, demain, une interview d'un ami intime du lieutenant d'artillerie Bernhelm, racontant que cet officier a communiqué, en 1894, avec l'autorisation de son chef de corps, le *Manuel de tir* au commandant Esterhazy, qui, d'après le général Rogat, ne l'avait jamais eu en sa possession.

La flotte française en Sardaigne

Dans le toast porté au déjeuner du *Brennus*, l'amiral Fournier a dit qu'il est heureux de porter à Leurs Majestés italiennes les félicitations de la nation française. Il souhaite que les rapports renoués entre les deux pays soient durables.

Il a fait l'éloge de l'organisation maritime en Italie, disant que les navires italiens témoignent des grands progrès de la marine de guerre. Il termine en buvant à la santé des souverains et à la marine italienne.

L'amiral Managhi a répondu en faisant des vœux pour l'amitié des deux nations et pour la prospérité de la marine française.

Le général Rogier et le maire ont aussi porté des toasts à la ville et à l'armée. Le préfet a remercié au nom du gouvernement. Enfin, M. Bernard, consul de France, s'est félicité de représenter à Cagliari la nation française.

Le maire a rappelé qu'il y a un siècle les navires français bombardaient Cagliari, tandis que maintenant ils viennent rendre hommage à l'Italie, unie solidement et à ses souverains. Il boit à la gloire de la France, qui aide l'Italie à devenir une grande nation.

La musique du *Brennus*, descendue à terre à six heures du soir, a joué dans la rue de Rome, en présence d'une grande foule, l'Hymne royal. Elle a été très applaudie.

Hier soir, de nombreux officiers français et italiens, invités par la municipalité, ont assisté au spectacle à Politeamo-Margherita.

La *Marseillaise* et l'Hymne royal ont été exécutés plusieurs fois aux applaudissements de toute la salle. Dans les loges, on agita des drapeaux italiens et français au milieu des acclamations.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Ne demandons pas trop à l'instituteur

La *Dépêche* de Toulouse, donne assez souvent sous la rubrique : *Notre éducation nationale*, des articles signés Jean René où l'auteur allie à des vues très justes sur la matière qu'il traite, une connaissance profonde des choses de l'éducation.

Il parle aujourd'hui en faveur d'une catégorie d'opprimés à qui, pour peu que dure la folie régnante, on imposera un travail illimité comme si leur travail ne leur coûtait vraiment rien. Il s'agit des instituteurs et ce on coupable, ce n'est pas l'administration dont ils dépendent mais « M. Tout le monde » ou si vous voulez l'opinion publique.

Voici, dit Jean René, ce qu'est en principe le devoir de l'instituteur :

« Il doit faire sa classe et la bien faire. Pour la bien faire, il faut la préparer, ce qui est un travail délicat, absorbant ; puis, pour faire pénétrer ses leçons dans l'esprit de ses élèves, et sa conviction dans leur âme, se donner tout entier... Pour réaliser ce programme, la vie d'un homme suffit à peine.

Et cependant, la « classe à bien faire » est en train de devenir le devoir accessoire de l'instituteur !

Les devoirs à corriger ajoutent lourdement leur poids à celui du travail de la journée et en compromettent par conséquent les bons résultats. On se demande avec inquiétude ce qui reste à l'instituteur pour se tenir au courant, pour lire, pour s'instruire, pour réfléchir, pour être autre chose qu'un manœuvre enfin ?

Et voilà que les œuvres post-scolaires se dressent devant lui, sous forme de cours d'adultes pour la soirée et de patronage pour les dimanches.

Certes, l'œuvre post-scolaire est respectable parce qu'elle est bienfaisante. Si elle n'était pas née d'hier il faudrait la créer aujourd'hui.

Si elle ne réussissait pas, ce serait un deuil pour le pays ; mais j'ai peur que l'initiative privée, si difficile à exciter en France, plus difficile encore à retenir, ne finisse par trop demander à celui qui donne déjà tant : à l'instituteur.

Nous qui connaissons de très près le monde de l'enseignement, nous confirmons le témoignage de Jean René et sa conviction est aussi la nôtre. L'instituteur est, en effet, chargé d'un fardeau trop lourd auquel on veut ajouter une étendue plus grande encore.

« Ce qui augmente ma préoccupation dit Jean René, c'est que certains individus — infatigables lorsqu'il s'agit de faire travailler les autres, — demandent aujourd'hui que l'on ajoute un paragraphe de plus au programme que je trouve si chargé : *Cent mille Conférences*, ni plus, ni moins, ayant pour objet d'enseigner aux parents à bien élever leurs enfants.

Demander à l'instituteur, qui est responsable d'aujourd'hui et qui prépare demain de réparer le mal causé hier, est abusif et c'est compromettre son œuvre que de chercher à lui donner une étendue si disproportionnée. Qu'il sauvent les enfants et ils seront bénis ! Quant aux parents hélas ! »

« Pour bien élever un enfant, il faut réunir une quantité d'éléments qu'une conférence n'improvise pas. Ces éléments sont d'ordre intellectuel et d'ordre moral. Il faut savoir beaucoup de choses et savoir se servir de ce que l'on sait ; il faut avoir persévé au problème de la vie et s'être persuadé que la solution définitive dépend de l'effort de chaque individu ; il faut s'être rendu compte du devoir qui incombe à chacun et en remplir rigoureusement sa part, il faut avoir sa méthode... et puis, il faut être ferme, patient, persévérant, joyeux — si c'est possible — et bon.

Ne demandez donc pas à une conférence ce que l'éducation première et l'expérience seule peuvent donner ; mais surtout ne demandez pas aux instituteurs d'être des débiteurs de panacées, d'être eux-mêmes la panacée ! Demandez-leur de faire de leurs écoles de bonnes écoles ; de leur vie un bon exemple, et sachez leur être assez reconnaissants s'ils répondent à notre vœu.

Et nous ajouterons ici que nous sommes reconnaissants à Jean René d'avoir donné la publicité d'un grand journal à de si saines idées et si ses conseils sont suivis, la cause de l'enseignement sera bien servie et tout le monde y gagnera.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

A l'Élysée

Le président de la République a reçu, hier, avec le cérémonial accoutumé, le duc de Cambridge.

Le président de la République, accompagné du général Bailloud, est allé rendre sa visite à son Altesse Royale, à l'hôtel Bristol.

Le duc de Cambridge quitte Paris aujourd'hui, jeudi.

Nos ministres

Le ministre de l'instruction publique et Mme G. Leygues, se rendant à Rome, quitteront Montpellier demain matin.

M. Ch. Dupuy, président du conseil, venant du Puy, est rentré à Paris, hier soir, à 11 heures, par la gare de Lyon.

Le ministre de la marine, venant de Cherbourg, est rentré à Paris, ce soir, à cinq heures.

Le prochain Conseil

Le prochain conseil des ministres aura lieu samedi 15 courant, à l'Élysée, sous la présidence de M. Emile Loubet.

Le Vice-Amiral de Cuverville

Il est exact, comme l'ont rapporté quelques journaux, que le vice-amiral Cavalier de Cuverville a fait part au ministre de la marine de son intention de se démettre de ses fonctions de chef d'état-major général de la marine.

Le ministre de la marine, actuellement absent de Paris, a été avisé de cette intention ; mais une décision officielle ne sera prise qu'après la rentrée à Paris du ministre.

L'amiral aurait pris cette grave résolution par suite du décret rendu en date du 1^{er} avril, au sujet des points d'appui de la flotte aux colonies.

Deux dépêches de Cherbourg démentent aujourd'hui cette démission.

Le dossier de l'Enquête

M. Quesnay de Beaurepaire parle, dans son article de l'Écho de Paris, d'un ministre qui serait l'auteur de la divulgation des documents de l'enquête de la Chambre criminelle au Figaro.

Le ministre que M. de Beaurepaire a voulu désigner, serait M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

La conférence pour le désarmement

La Conférence de la paix discutera exclusivement les questions exposées dans la seconde circulaire russe, ainsi que toutes les autres questions se rattachant aux idées émises dans la circulaire du mois d'août 1898, à l'exclusion toutefois de tout ce qui touche aux rapports politiques des États ou à l'ordre de choses établi par les traités. Chaque puissance n'aura qu'un seul vote.

L'Alimentation du Soldat

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée :

« Mon cher Général,

» Plusieurs cas d'intoxication alimentaire ont été observés récemment dans un régiment. Ces cas se sont produits à la suite de la consommation faite par un certain nombre d'hommes de ce régiment de pâtés de viande qui avaient été confectionnés hors de la caserne.

• Afin de prévenir de pareils accidents, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien adresser des instructions aux chefs de corps sous vos ordres, pour qu'une surveillance active soit exercée sur tous les produits alimentaires destinés à la nourriture des hommes.

» Vous les engagerez spécialement à prescrire de ne faire l'acquisition de ces sortes d'aliments : pâtés de viande, hachis, etc., que dans des maisons dans lesquelles on soit certain de pouvoir s'adresser en toute confiance.

DE FREYCINET. »

La retraite de M. Le Gall

Par décision présidentielle du 9 avril 1899, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. Le Gall, inspecteur en chef de 2^e classe des services administratifs de la marine hors cadres, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande.

Ce haut fonctionnaire sera rayé des contrôles de l'activité le 1^{er} mai 1899.

On sait que l'ancien directeur du cabinet

de M. Félix Faure à l'Élysée, a été nommé trésorier payeur général du Gard.

L'Affaire Déroulède-Habert

M. Pasques, juge d'instruction, a interrogé hier, pendant une heure, MM. Déroulède et Marcel Habert assistés de leurs avocats M^{es} Falateuf et Berton.

Les deux prévenus n'ont voulu rien retrancher ni rien ajouter à leurs déclarations antérieures, aux termes desquelles ils se sont strictement tenus.

En conséquence l'instruction est définitivement close, et M. Pasques a communiqué de nouveau son dossier au parquet, afin que celui-ci prenne ses réquisitions définitives.

La Musique de la Garde en Russie

La musique de la garde républicaine partira le 26 de ce mois pour Saint-Petersbourg et Moscou. Elle restera exactement vingt jours en Russie.

La Télégraphie sans fil

Les dispositions sont prises à l'observatoire de Nice pour l'aménagement des appareils Ducretet, en vue des expériences de télégraphie sans fil entre Nice et le cap Corse.

Les études préparatoires permettent d'espérer le succès de ces expériences que suivra le croiseur le *Lincolin*, spécialement détaché à cet effet par le ministre de la marine.

En Amérique

Le président Mac-Kinley et M. Cambon ont échangé les ratifications du traité hispano-américain.

CHRONIQUE LOCALE

Voir plus loin le Conseil général SÉANCES D'HIER et D'AUJOURD'HUI.

Cuïque Suum

Dans leur compte-rendu du Conseil général, — séance du 11 avril — la *Petite Gironde* et le *Télégramme*, parlant de la discussion relative au pont Valentré, écrivent ce qui suit :

« M. Delpon propose au Conseil de décider que les sénateurs et députés du département feront une démarche auprès de M. le Ministre des beaux-arts, à l'effet d'obtenir le crédit de 11,400 francs, nécessaire à la réparation des piles du pont Valentré ».

Nous ne doutons nullement de la touchante sollicitude de M. Delpon pour la ville de Cahors en général, et pour le pont Valentré en particulier ! mais nous devons à la vérité de déclarer que la proposition rapportée par la *Petite Gironde* et le *Télégramme* a été faite par M. Delport et non par le conseiller de Livernon.

Cuïque Suum.

Association médicale

L'association médicale du Lot s'est réunie à l'hôtel de ville.

Parmi les questions à l'ordre du jour, était celle de l'Assistance médicale gratuite du Lot.

Les médecins présents ont rédigé une adresse au Conseil général pour demander que l'indemnité qui leur est allouée soit augmentée.

En effet, pendant l'année écoulée, il a été attribué aux médecins la somme de 1 fr. 20 par indigent soigné. Qu'on entende bien, ce n'est pas 1 fr. 20 par visite, c'est 1 fr. 20 pour soigner de jour et de nuit, pendant toute l'année, si c'est nécessaire, l'indigent malade.

Personne ne songera certainement à trouver exagérées les prétentions du corps médical, qui demande que la somme accordée par indigent et par an ne soit pas inférieure à la modeste somme de deux francs.

Bureaux de la préfecture

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Petit, ancien élève de l'École des Chartes, est nommé archiviste départemental, en remplacement de M. Combarieu, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Feydet, commis expéditionnaire à la 3^e division, est nommé commis-rédacteur et attaché au cabinet.

Société agricole et industrielle du Lot

La Société Agricole et Industrielle du Lot, se réunira Samedi 15 Avril 1899, à trois heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3^o Communications diverses et correspondance.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — Foire. — Notre foire du 11 avril a été assez importante, malgré la pluie de l'après-midi.

Voici quelques cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 400 à 800 fr. la paire.

Vaches d'attelage, de 300 à 600 fr. la paire.

Veaux, 0,75 le kilo.

Moutons, 0,50 id.

Blé 13,50, maïs 11 fr., avoine 7 fr., le tout les 4/5.

Volaille. — Poules, dindons et canards, 0,60, poulets, 0,80, le tout la livre.

Pigeons, de 1 fr. à 1,25 la paire.

Lapins, de 0,80 à 1,50 pièce.

Œufs, 0,50 la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT. — Nos foires. — Depuis plusieurs mois les foires deviennent insignifiantes, tous les cours des bestiaux sont dérisoires. Il n'y a absolument que ceux qui sont obligés de vendre qui lâchent leurs bêtes.

Lundi, à Labastide-Murat, la foire a été nulle.

Les porcelets seulement se vendaient très cher.

Le blé baisse toujours, les pauvres agriculteurs se demandent où cela conduira ; à la misère noire sans doute. Il faut pourtant payer l'impôt, le pourra-t-on ?...

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a montré de moins bonnes dispositions que pendant la séance précédente, les cours pratiqués hier n'ont pas été intégralement conservés.

Le 3 0/0 a baissé de 10 cent. à 101 fr. 90 ; le 3 1/2 0/0 clôture à 103,60.

La Banque de France finit à 4040 au lieu de 4075.

Le Crédit Foncier se traite à 751 ; le Crédit Lyonnais à 892 ; le Comptoir National d'Escompte à 607 fr. et la Société Générale à 577. La Banque spéciale des valeurs industrielles se négocie à 227,50.

Le Suez en baisse de 17 fr. reste à 3770 fr.

Les Chemins français clôturent, le Lyon à 1953, le Midi à 1408, le Nord à 2175.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure reste à 5875, l'Italien à 94,87, le Turc D est ferme à 22,95, la Banque Ottomane à 577, et le Russe 3 0/0 1891 à 93.

On continue à s'occuper de l'emprunt chinois, dont le produit a pour objet la construction du chemin de fer de Pékin à Hankéou. Cet emprunt constitue un engagement direct de l'Etat et est garanti par les revenus généraux de l'Empire, sans compter l'affectation spéciale de la ligne et de son produit net.

EMPRUNT CHINOIS 5 % OR 1898

de 112.500.000 Francs

divisé en 225.000 Obligations de 500 Francs Remboursable au pair en 20 années à partir de 1909

Exempt à tout jamais de tout impôt Chinois présent ou à venir

INTÉRÊT ANNUEL : 25 Fr.

Payable par semestre : 1^{er} Mars, 1^{er} Septembre

Outre l'Obligation générale du G^o Impérial Chinois, l'Emprunt, destiné exclusivement à l'établissement d'un Chemin de fer entre Lu-Kou-Tschiao (près Pékin) et Hankéou, a une garantie, en premier rang, sur ladite ligne et ses produits. La Société d'Etude de Chemins de fer en Chine, concessionnaire de l'exploitation, retiendra sur les produits nets, et trois mois au moins avant l'échéance, la somme nécessaire au service de l'Emprunt.

4^o ÉMISSION

133.000 Obligations de 500 fr. OR

JOISSANCE 1^{er} MAI 1899

Prix d'émission : Fr. 482,50

Payable 50 francs en souscrivant et 432 fr. 50 à la répartition ou en termes échelonnés jusqu'au 30 juin (suivant prospectus).

On souscrit le Mercredi 19 Avril 1899 ET DES AUJOURD'HUI PAR CORRESPONDANCE

A PARIS :

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ;
- COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE ;
- BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS ;
- BANQUE PARISIENNE ;
- BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD.

et dans leurs Agences en France.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 12 avril

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. de Verninac.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Longpuech, Laparra et le comte Murat.

M. Talou donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après une observation de M. Duphénéux.

M. Cocula regrette de ne pas avoir été présent hier lors de la discussion sur la création d'une bergerie départementale.

Il regrette la décision du Conseil.

M. le président : La discussion pourra être reprise si le Conseil le désire.

Au nom de la commission des finances, M. de Lamaze entretient le Conseil de la demande de secours faite par M. Clary, serrurier à Cahors, qui s'est blessé en faisant des travaux pour le compte du département. Cette demande avait déjà été rejetée. Il en est de même aujourd'hui, le Conseil ne pouvant créer un précédent.

La commune de Frayssinet demande que la subvention départementale de 200 francs, allouée en 1897, pour la construction du chemin vicinal ordinaire n^o 3, soit attribuée au chemin n^o 6. Accordé.

Une demande de subvention pour élever un monument à Garibaldi est renvoyée à la session d'août.

Employés de préfecture. — On vote deux crédits de 500 francs en faveur de MM. Bouysou et Buzenac, employés de la préfecture.

M. Lachize, au nom de la Commission des finances propose d'accorder une indemnité de 500 francs pour désintéresser M. Bergognoux pour dommages causés à sa propriété par l'ouverture de la traverse de Carennac. Apopté.

Pont Valentré. — Le même rapporteur propose, au nom de la Commission des finances, de transmettre au ministre de l'Intérieur, le dossier concernant le pont Valentré, avec avis favorable pour la subvention demandée.

M. Delport insiste pour que des démarches soient faites au ministère de l'Instruction publique afin de connaître les causes de refus d'une indemnité. Ce refus est, en effet, inexplicable, le pont Valentré, étant classé comme monument historique. Cette démarche sera faite, par les représentants de l'arrondissement, si le ministre de l'Intérieur refuse la subvention demandée.

On décide que les 200 francs accordés au cantonnier chef Rascouailles, dont nous avons parlé mardi, seront pris sur l'art. 6 du chap. 4 du budget départemental de 1899.

M. Lachize propose l'ajournement, faute de fonds, d'une demande de crédit de 375 fr. pour réparation au pont suspendu de Capdenac.

M. Vival proteste ; il déclare que les réparations sont des plus urgentes : de plus l'ajournement ne s'explique pas, le crédit demandé étant très minime.

M. de Verninac dit qu'il n'y a aucun crédit, sauf à prendre la somme nécessaire sur les fonds libres des chemins vicinaux. On adopte la proposition de M. Vival après l'observation du président. On remarque cependant qu'il serait équitable de faire payer une indemnité aux entrepreneurs qui font des constructions à la gare de Capdenac et auxquels ce pont est indispensable.

On ajourne au mois d'août le vote d'un emprunt de 8.450 fr. pour permettre de supprimer le péage sur le pont de Gaillac.

La commission des finances, propose également l'ajournement de l'ouverture d'un crédit de 400 francs pour études de tramways à établir de Sarlat à Villefranche-de-Périgord.

M. Cangardel combat les conclusions de la commission. En présence de l'engagement pris antérieurement et des études faites par le département de la Dordogne, il propose d'inscrire cette somme de 400 fr. au budget de 1900.

M. de Verninac dit que c'est impossible en principe, vu l'état des finances départementales.

M. Cangardel. — La somme est si minime !...

M. de Verninac. — Je répète que ce serait imprudent et que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tenir les engagements que nous prendrions.

On vote ; l'amendement de M. Cangardel est adopté par 6 voix contre 5 et de nombreuses abstentions.

Une demande de bourse formée par M^{lle} Cabrespine, de Felzins, pour suivre les cours de l'école d'accouchement de Marseille et l'examen de la question relative à la bonification des pensions de retraite des cantonniers sont renvoyées à la session d'août.

Acte est donné de diverses communications faites par le Préfet et relatives au budget.

Sur la proposition de M. Delport, on augmente de 200 francs le crédit affecté à l'inspection académique pour la publication d'un Bulletin sur les programmes et répartitions mensuelles de l'enseignement des sciences appliquées à l'agriculture, à l'hygiène et à l'économie domestique.

On revient sur la question de l'aliénation des maisonnettes dépendant des divers bacs ou passage d'eau. M. Vival demande simplement l'achat de la maisonnette du bac de Pinsac et de ses dépendances, cet emplacement devant être d'une grande utilité lors de la construction du pont projeté.

A la suite d'observations présentées par MM. Lachize, Maloy et Rey qui demandent l'achat d'autres maisonnettes, on décide que la commission départementale aura pleins pouvoirs pour s'entendre avec l'ingénieur en

chef sur les acquisitions des diverses maisons... On renouvelle le vœu de 1898 sur la navigation du Lot.

A propos du programme de 1900 de l'état préparatoire des chemins vicinaux, M. Vival demande quelques modifications. Tout en conservant au pont de Pinsac le rang qui lui a été donné dans le projet de construction des ponts du Lot, il propose de reporter la construction de ce pont à 1901 et de lui substituer en 1900 divers travaux à terminer (chemins de grande communication déjà commencés).

M. de Verninac, dit qu'il a besoin d'étudier la question et demande le renvoi de la question à demain. Adopté.

Acte est donné au Préfet de la nomination de l'architecte d'arrondissement de Cahors.

Le Conseil d'arrondissement de Figeac demande le classement d'un chemin entre les gares de Capdenac et de Bagnac. Rejeté.

Le Conseil adopte un vœu déposé par M. Cassagnes, tendant à ce que la ligne concédée à la C^{ie} d'Orléans, de Villeneuve-sur-Lot à Falgueyrat ait son point de départ non plus à Villeneuve, mais à Libos pour se rattacher à Falgueyrat. Ce tracé faciliterait les communications du département avec Bordeaux.

M. Delpon propose de rejeter la demande de la commune de Creysses, pour l'achèvement du chemin de grande communication destiné à relier le bourg de cette commune à celui de Gluges. La dépense nécessaire serait de 115.000 francs. Rejeté.

La demande relative à l'établissement du tramway de Rocamadour est renvoyée à la Commission départementale qui aura pouvoir pour statuer.

Sur la proposition de M. Cocula la demande de la commune de Pinsac relative à l'inscription du chemin N° 5 au programme de 1900 est ajournée. Il en est de même pour la demande de la commune de Lavercantière.

Le projet d'alignement de la traverse de Carennac est approuvé et déclaré d'utilité publique.

Les vidanges des fosses d'aisance de la Préfecture seront données à l'adjudication.

M. Rey demande que le service vicinal présente dans un bref délai le projet concernant les travaux à faire sur le chemin n° 50 (Labastide-du-Vert) pour que le Conseil puisse statuer au mois d'août. Adopté.

M. Pauliac expose ensuite qu'en 1897, le département a fait l'acquisition d'un rouleau compresseur. Ce rouleau est à peine suffisant pour les besoins de l'arrondissement de Cahors. M. l'Agent-Voyer en chef de Figeac demande l'achat d'un deuxième rouleau pour son arrondissement. La Commission a demandé l'avis de M. l'ingénieur en chef qui approuve la demande de M. l'Agent-Voyer de Figeac. Le coût du rouleau serait rapidement couvert par l'économie faite sur les matériaux nécessaires à l'entretien des chemins de grande communication. De plus, l'industriel, fournisseur de cet appareil, accepterait le paiement en deux annuités : 7.000 francs en 1900 et 7.000 francs en 1901.

Dans ces conditions, la Commission propose au Conseil l'achat de ce deuxième rouleau compresseur.

M. Cocula : Le premier rouleau a été acheté non pour l'arrondissement de Cahors, mais pour tout le département. S'il ne suffit pas et qu'un 2^e rouleau soit nécessaire pour Figeac, je demande l'acquisition d'un 3^e pour Gourdon.

M. Pauliac : L'observation de M. Cocula est naturelle. Mais avant de faire l'acquisition d'un 3^e rouleau, il faudrait s'assurer si les 2 premiers ne suffiront pas pour tout le département. Aussi bien, le 3^e serait-il nécessaire, qu'il n'y aurait pas lieu de reculer devant l'acquisition. Il est prouvé, en effet, que les économies réalisées par l'emploi de ces appareils couvriront rapidement la dépense de l'achat. Gourdon peut donc être sans inquiétude.

M. Cocula maintient sa demande et propose de demander au fournisseur s'il accepterait de livrer 2 rouleaux payables en 4 annuités. L'arrondissement de Gourdon ne doit pas être sacrifié.

M. de Verninac prie ses collègues de ne pas porter la question sur ce terrain ; il regrette d'ailleurs que la proposition de la commission ait été libellée d'une façon aussi fâcheuse.

M. de Lamaze pense que lorsque les routes de l'arrondissement de Cahors seront tassées, le premier rouleau deviendra inoccupé une partie de l'année et qu'on pourra l'employer sur d'autres points du département. Il conviendrait donc de ne pas se presser pour l'achat d'autres rouleaux qui pourraient être inutiles.

M. Vival : C'est une erreur. M. l'ingénieur en chef a déclaré à la Commission que le premier rouleau serait constamment pris par les routes de l'arrondissement de Cahors. Et si M. Cocula avait assisté à la séance de la commission des Travaux publics, il n'aurait pas soulevé cette question.

M. Cocula déclare encore qu'il conviendrait de demander à M. l'ingénieur en chef : 1° Si 2 rouleaux peuvent suffire ou s'il en faut un 3^e.

2° Si ces rouleaux peuvent être utilisés pour les petits chemins. M. Pauliac dit que ces questions ont été posées ; la réponse est affirmative pour la 2^e. Pour la 1^{re} M. l'ingénieur est d'avis de faire un essai avec un second rouleau seulement.

M. Rey croit que 2 rouleaux ne suffiront pas. Peut-être en faudra-t-il 3, 4, 5. Or le 2^e est acheté avec les économies réalisées par l'emploi du 1^{er}. On achètera le 3^e avec les économies réalisées par le 2^e, etc.

M. Pauliac. C'est une erreur, les rouleaux

seront payés non avec des économies faites, mais avec des économies à faire. Quant au nombre, M. l'ingénieur affirme que 3 suffiront.

M. Cocula. Et bien puisqu'il s'agit tout simplement d'un essai, qu'on mette le rouleau à Gourdon l'expérience sera aussi facile et aussi sûre. Dans le cas contraire je persiste dans ma demande d'achat de 2 rouleaux payables en 4 annuités.

Enfin après une intervention de M. de Verninac, on adopte les propositions de la commission sous réserve de prendre pour le mois d'août des renseignements auprès du vendeur afin de savoir s'il consentirait à livrer 2 machines payables en 4 annuités.

La commune de Castelnau, distante de 17 kilomètres de la gare de Lalbenque, désirerait installer un tramway de Lalbenque à Castelnau-gare. 500 fr. seraient nécessaires pour les études du projet.

M. Rey demande l'inscription du crédit au prochain budget, comme cela a eu lieu pour le tramway de Villefranche à Sarlat.

M. Vival. Alors je reviens sur la question du pont de Gaillac et je fais la même demande.

M. de Verninac. M. Rey a raison, c'est pourquoi je déplore que dans la question du tramway de Sarlat à Villefranche, les membres du Conseil se soient abstenus en masse.

M. Rey insiste pour le vote immédiat sur le crédit du tramway de Castelnau.

M. de Verninac. Il faut procéder régulièrement : la commission des finances doit faire un rapport. — Renvoyé à cette commission.

On adopte un vœu de MM. Daffas et Linol tendant à établir le chef-lieu de la commune de Nozac à la section de Auniac.

Les demandes de sectionnement des communes d'Espagnac-Ste-Eulalie, Lamothe-Cassel et Reyrevignes, sont renvoyées à la session d'août.

Une demande de subvention pour restauration de l'église de Cassagnes, est parvenue aujourd'hui au Conseil. On décide de classer cette demande après les six autres dont le Conseil s'est occupé mardi.

Le Conseil adopte un vœu de M. Fabre tendant à appeler l'attention des pouvoirs publics sur les désastreuses conséquences des dernières gelées dans le canton de Montcuq. Le Conseil étend ensuite le vœu à tout le département.

Le Conseil va s'occuper d'une lettre de M. Gerville-Réache ayant trait à une proposition de loi pour la révision de la constitution, mais M. le préfet intervient et dit que le Conseil ne peut émettre un vœu sur cette question. Il serait contraire de faire annuler la délibération.

M. Cassagnes : On pourrait adopter sans discuter. — (Cette cocasse proposition obtient un énorme succès d'hilarité).

M. Delport : Le Conseil pourrait se réunir en comité privé après la séance et délibérer sur cette question. Adopté.

Avis favorable est donné pour créations ou changements de foire dans les communes de Gigouzac, Anglars, Aynac, Cahus, Lamativie, Alviac et Gramat.

M. le Président donne enfin lecture de deux vœux déposés par M. Talou.

Le premier tend à ce que la demande en érection en commune distincte de la section de Tour-de-Faure soit déposée sur le bureau de la Chambre des députés. Dans les considérants de ce vœu, le signataire estime et demande au Conseil d'estimer avec lui, que la procédure en érection d'une section en commune distincte soit engagée devant le Parlement, seul compétent, pour décider définitivement quels que soient les avis émis par les différents corps constitués.

Le deuxième vœu a trait aux services scolaires dans la commune de Bergantay, qui sont insuffisamment assurés.

Au sujet de ce dernier vœu, M. le Préfet fournit au conseil quelques éclaircissements qu'il juge nécessaires. M. Talou répond assez longuement et la séance est levée à 5 h. 1/2.

Séance du 13 avril

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Vival.

Sont absents : MM. de Lamaze, Longpuech, comte Murat, Delpon, Cocula, Fabre, Linol, Duphénieux, Calmon, Laparra.

M. le préfet et M. le secrétaire général assistent à la séance.

M. Delport procède à l'appel nominal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans lecture.

M. le préfet donne connaissance d'un télégramme de remerciements de M. Loubet à l'adresse du Conseil général.

M. Rey demande que les fonds votés pour le chemin n° 4, de la commune de Cras soient affectés au chemin n° 7. Adopté.

M. Rey remplace M. Vival à la présidence.

M. Vival dépose un vœu tendant à obtenir des changements d'horaires de trains de la C^{ie} d'Orléans. Adopté.

M. Daffas, au nom de la 3^e commission, donne connaissance d'une demande de sectionnement, faite par Layrac. Renvoyé au mois d'août.

La commune de Saint-Sozy demande que la section de Meyrac soit érigée en commune. Rejeté.

A ce moment plusieurs conseillers ayant quitté la salle des séances, le quorum n'est plus atteint et la séance est suspendue.

La suspension qui menace de devenir interminable a failli soulever un incident qui ne s'est pas produit grâce à la conciliation des représentants de l'arrondissement de Cahors, qui auraient peut-être eu quelque raison de manifester leur mécontentement.

Sur la proposition de M. Talou, rapporteur,

plusieurs crédits et bourses sont votés ou accordés.

On statue à la vapeur sur plusieurs rapports de la Commission des finances. — Il faut bien rattraper le temps perdu !

Sur la proposition de M. Peyrichou, on vote 1.100 fr. pour désintéresser les entrepreneurs du pont du Gua.

On vote une pension de 1.100 fr. à Mme Astorg, veuve d'un ancien sous-chef de division retraité.

On vote 1.000 fr. pour les courses de Gramat, sous certaines conditions.

On augmente de 800 fr. le crédit nécessaire pour l'entretien du mobilier de la préfecture.

On réserve la question de l'impression de l'Annuaire.

M. Delport demande un crédit de 3.784 fr. pour solder le compte des travaux faits dans les bâtiments départementaux.

M. de Verninac parle de la situation financière du département et croit qu'il sera nécessaire de créer des ressources nouvelles pour faire face à des dépenses qui augmentent sans cesse.

M. Lachize propose de voter les crédits nécessaires pour études du tramway de Castelnau à Lalbenque.

M. Bessières demande modification du tracé : Castelnau à Cahors.

M. de Verninac. Si la somme est suffisante le Conseil général ne s'oppose pas aux deux études Castelnau-Lalbenque et Castelnau-Cahors.

Les conclusions de la Commission sont adoptées avec adoption de l'amendement de M. Bessières.

M. Malvy demande un crédit pour envoyer deux malades à opérer à Toulouse.

M. Lachize dit que c'est un précédent ; il ne s'oppose pas au vote, mais dans ce cas il aura de nombreuses propositions à faire.

M. Malvy. Il s'agit d'opérations impossibles à faire dans l'hospice de Cahors.

M. Lachize demande le vote à titre exceptionnel.

M. de Verninac : En principe, les opérations doivent être faites à l'hôpital de Cahors, mais lorsque la chose est impossible, il faut bien que la Commission départementale puisse prendre une décision exceptionnelle.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Malvy donne connaissance du rapport sur l'assistance médicale gratuite. Ce budget se chiffre par un déficit de 33.831 fr. 70. M. Malvy constate que les frais pharmaceutiques se sont accrûs dans des proportions inquiétantes. Il en est de même des frais d'hospitalisation.

M. Vival (interrompant M. Malvy) : Nous devons prendre le train ; cette question peut être abrégée.

M. Rey. Il ne s'agit pas de prendre le train, il s'agit d'économiser les finances du département. La question est suffisamment importante pour être discutée ! M. Rey fournit alors des renseignements complets sur les droits du département à une subvention de l'Etat.

M. Vival. — Nous n'avons qu'à demander à M. le Préfet de faire valoir les droits du département auprès de l'Etat.

M. Rey donne de nouveaux renseignements très complets sur la marche à suivre.

Acte est donné à M. le Préfet de son rapport et l'invitant à faire rentrer la quote-part due au département.

M. Malvy tient à faire remarquer à propos de ce rapport qu'il y a des abus : 14 médecins qui fournissent les médicaments, ont eu des notes s'élevant à 8000 francs ; quelques notes pharmaceutiques sont également exagérées. M. Malvy donne quelques chiffres, mais il croit inutile d'insister.

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les frais pharmaceutiques sont beaucoup trop élevés ; dans les autres départements ils y a égalité entre les frais médicaux et les frais pharmaceutiques, dans le Lot ces derniers sont 3 fois plus considérables.

M. Vival demande s'il est honnête que le médecin qui est en même temps pharmacien, fournisse les médicaments. Il voudrait que ce ne soit pas possible. On obtiendrait de ce chef une forte réduction. M. Vival demande la révision des statuts. On ne devrait pas payer les médicaments lorsque ces médicaments sont fournis par les docteurs qui ont signé les ordonnances.

M. Rey dit que c'est là un moyen de réaliser une économie. Mais il y en a d'autres à faire, le rapporteur n'en a indiqué aucune.

M. Malvy. On ne m'a pas laissé achever.

M. Rey. Alors je vous cède la parole.

M. Malvy dit que le meilleur moyen serait d'inviter les municipalités à réduire les listes d'indigents. On pourrait aussi prier les médecins de se montrer plus réservés dans leurs ordonnances.

M. Bessières. Il y a un moyen de diminuer le nombre des indigents, c'est de ne pas donner de cartes ou de les donner au commencement de l'année, on évitera ainsi la « chasse aux cartes ».

M. Malvy donne d'autres moyens indiqués par la commission, mais le seul remède serait de solidariser les 2 services. Reste la pétition des médecins ; si on y fait droit, la dépense sera de 37.000 francs environ pour le chiffre actuel des unités, mais ce chiffre augmenterait.

M. Bessières trouve que tout est bien avec le système actuel.

M. de Verninac. Il n'y a qu'à repousser la demande des médecins.

M. Vival : Rejet pur et simple, évidemment.

M. Rey : Ne peut-on pas améliorer le système actuel puisqu'il faut le subir encore. Pour l'hospitalisation par exemple, on pour-

rait éviter les abus par des moyens pratique qu'indique M. Rey.

M. Pauliac appuie la mesure proposée tout-à-l'heure par M. Vival, et montre par des chiffres, qu'il y a dans les ordonnances des médecins-pharmaciens des exagérations extraordinaires.

Il demande que l'état total des pharmaciens soit déposés aux mairies 15 jours avant l'expédition, afin qu'on puisse procéder à des vérifications.

M. le Préfet pense cette dernière mesure d'une application difficile.

M. Pauliac. — On pourra faire un double.

M. Cassagnes. — M. Vival a parlé de dévouement des médecins de Figeac ! En présence des chiffres dérisoires accordés aux médecins, les autres docteurs du département n'hésiteront pas à se passer de toute allocation. En tout cas ce n'est pas sur leurs mémoires qu'on peut faire des économies, mais bien sur les mémoires pharmaceutiques.

M. Lachize. Les médecins n'ont de pharmacie que dans les localités où il n'y a pas d'établissement de ce genre, si donc vous adoptez la proposition de M. Vival, les malades seront parfois fort embarrassés pour se procurer leurs médicaments.

M. Vival et M. Rey disent qu'il ne faut pas confondre et que la proposition visée ne concerne pas ces médecins là, mais des médecins qui possèdent des « pharmacies-boutiques ».

La proposition de M. Vival est adoptée.

Les propositions de M. Rey sont adoptées également.

La proposition de M. Cassagnes tendant à réduire les tarifs de médicaments est adoptée.

La séance est suspendue.

A la reprise M. Vival demande d'approuver le projet des travaux de 1900 qui seraient faits dans l'ordre suivants :

1° 3 projets de chemins de grande communication déjà exécutés en partie.

2° Chemins de petite vicinalité avec leur ordre déjà-adopté.

3° La construction des ponts dans l'ordre également adopté.

Le pont de Pinsac serait par suite construit en 1901.

M. Vival explique pourquoi on ne peut donner satisfaction aux conseillers qui auraient voulu modifier l'ordre de ce projet.

M. Malvy combat les conclusions de la commission : s'il avait fallu faire un pont dans les environs de Figeac, dit-il, tous les arguments donnés par M. Vival n'existeraient pas.

Il demande au Conseil de maintenir ses décisions antérieures en ce qui concerne les constructions des ponts et de maintenir la construction du pont de Pinsac pour 1900.

M. Vival. D'après le vœu émis ce n'est pas en 1900, mais à partir de 1900 que vous pourriez parler de la construction du pont de Pinsac.

M. Malvy dit que c'est une erreur, il avait été convenu que le budget de 1899 porterait les crédits pour la construction du pont en 1900.

M. Delport. Le Conseil s'était engagé avant d'une autre manière !

M. Malvy. Je maintiens ma demande.

M. de Verninac propose de maintenir le Pont de Pinsac pour 1900.

M. Rey la commission des travaux publics se rallie à la proposition de M. Vival.

M. Cangardel demande la division pour le vote, la proposition de M. Vival étant complexe.

M. Rey ne partage pas cet avis.

On met aux voix. L'amendement de M. Malvy est rejeté.

On vote sur la première partie des conclusions de la Commission. Adopté.

La deuxième partie concernant le Pont de Pinsac est également adoptée.

M. de Verninac propose l'adjonction suivante :

Le Conseil général prend acte des subventions votées par les communes en vue de la construction du pont de Pinsac. — Adopté.

On discute enfin avec quelque vivacité la proposition de M. Lachize, ayant trait à la répartition pour 1900, prévu en 1897, entre les arrondissements (40 % pour Cahors, 30 % pour Figeac et Gourdon) des travaux à effectuer pour les chemins vicinaux.

Mais on s'aperçoit que les conseillers né sont plus en nombre, on ne peut donc statuer.

Il est 6 h. 1/4.

La session est close.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 13 avril 1899.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Eugène Fourrier : Le Testament. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Pontsevez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Aimée Fabrègue : Crucifix (suite). — V^{ie} Nacla : Trilby (suite).

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

NOUVEAUX VISAGES

Comme ce dernier cherchait dans le gousset de sa veste un objet qu'il se désespérait de n'y pas rencontrer :

— Vous avez égaré quelque chose, patron ? demanda narquoisement le pitre :

— Décadi, mon ami, répartit l'interpellé avec humeur, je vous ai déjà recommandé de ne point m'appliquer ce terme de patron, qui empest son atelier et sa boutique d'une lieue. Nous ne faisons ni du métier, ni du commerce, nous exerçons une profession libérale, dans laquelle l'art s'allie à l'administration, — la nouvelle administration, hélas ! celle qui a bouleversé les grandeurs des traditions du siècle précédent. Mais, enfin, ce n'est pas une raison pour me traiter comme si j'avais du djap ou comme si je carrelais des escarpins... Vous êtes mon élève, et non mon apprenti ; je suis votre professeur, et non votre patron... Avez-vous saisi ?

— Oui patron.
— Encore !...
— Pas ma faute. La langue m'a fourché, je voulais dire citoyen Grison.

Le « marquis » tressauta sur son siège :
— Eh ! non pas citoyen, bourreau !...
— Comment !
— Les temps douloureux sont passés où les hommes de qualité étaient obligés de se saluer de cette appellation jacobine...

Le pitre prit une mine ahurie :
— Tiens ! tiens ; est-ce que nous ne serions plus en République ?...

— Hé, mon Dieu, nous y sommes si peu, si peu, si peu, et nous allons j'espère cesser si tôt d'y être !...

— Sacreloche ! patron, la France a donc bigrement d'habits d'Arlequin dans sa garde robe pour changer de gouvernement plus que moi de chenilles ?...

Le citoyen Grison continua :
— M. de Bonaparte est un malin. Nous l'avions deviné, Fouché et moi, la veille du Dix-huit-Brumaire. C'est pour cela qu'il nous tient rancune. Ce qui ne nous empêche pas de lire sans lunettes dans ses cartes. Nous aurons une cour, petit...

Puis se fouillant derechef :
— Nonobstant, je ne retrouve pas ma tabatière...

— Laquelle, patron ?

— Celle dont M. le cardinal de Rohan m'a fait présent pour me remercier de la façon délicate dont j'avais procédé avec lui, lors de la fameuse *Affaire du Collier*...

Il étouffa un soupir :
— Au temps où j'avais l'honneur d'appartenir à l'ancienne administration...

Et se frappant le front :
— Corbiche ! est-ce que ces paysans ?...
— Décadi Fructidor se leva avec dignité :

— Arrêtez, citoyen, et cessez d'outrager une population agricole et stupide ! Ces innocents villageois sont incapables de faire le mouchoir à un enfant à la mamelle ! Est-ce que ceci ne serait pas, par hasard, la bijouterie réclamée ?

Il déposa sur la table une boîte enrichie de brillants.

— Polisson ! s'écria le bonhomme. A ton supérieur !... A ton professeur !... A ton bienfaiteur !...

— Avec bonheur, pour rimer en *eur*, patron... Histoire de me dérouiller les ressorts... D'ailleurs, du moment que je restitue, n'y a pas de défense...

Il mit la main sous sa carmagnole :
— Après tout, si ce n'est pas celle-ci ce sera peut-être celle-là, — ou cette autre, — ou bien ces autres...

Il exhiba aux regards étonnés du « professeur » une demi-douzaine de tabatières de toutes les formes et de toutes les dimensions.

— Voici celle du juge de paix, celle du notaire, celle du médecin, celle du citoyen maire...

Pascal Grison bondit.
— Vous auriez osé !... A ces fonctionnaires !... Dans un pays que nous sommes appelés à protéger !

— Je le protège en l'exploitant fusque dans

les poches de ses paisibles habitants... Affaire de m'instruire en voyageant. Maintenant, si au lieu de vous farcir le *Pilon* de cette chicorée de Macoubac qui vous le métamorphose en gargouille à roupies, vous préférez « en bourrer une... »

— Hein ?...
— On serait à même de vous offrir une collection de « bouffardes ». Il n'y a qu'à l'embarquer au choix. Voilà la pipe turque du lieutenant, les pipes en racines de buis des trois frères du « Coq-en-Pâte », le brûle-gueule du brigadier...

Le « bienfaiteur » leva les bras au ciel :

— Quand nous sommes envoyés en mission par l'Etat !... Coupable oublié de convenance ! Tu mériterais que je te fisse embarquer pour les îles par le plus prochain bâtiment de protection.

— Ne vous en avisez pas patron : je trouverais le moyen de chipper le bâtiment en route !... Et toutes chargées les bouffardes !... Aimable attention à l'adresse de votre élève serviteur.

Et disant, le paillasse extrayait du fourneau des différentes pipes le tabac qu'elles contenaient et le roulait prestement en boule entre ses doigts.

— Pruneau de santé. Parfume l'haleine, blanchit les dents et reconforte l'estomac. Il y a à boire et à manger.

Il inséra le « pruneau » dans sa bouche. L'une de ses joues parut enflée comme par une fluxion subite. Puis comme son interlocuteur se livrait à une pantomime énergique de dégoût :

(A suivre.)

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

V

— Je n'ai pas besoin de vous, je vous l'ai dit.

La soubrette dit à mi-voix, à travers la porte :

— Il faut absolument que je parle à mademoiselle.

La fiancée d'Edgar tressaillit. On ne sait quelle pensée, quel espoir lui traversa l'esprit.

— Entrez ! dit-elle.

Louise entrebâilla la porte et se glissa dans la chambre d'un air mystérieux.

En apercevant sa maîtresse, elle eut une exclamation de surprise

— Mademoiselle n'est pas encore habillée ?

— Non, mais qu'y a-t-il ?

— C'est un monsieur qui désirerait parler à mademoiselle tout de suite.

— Son nom ?

— Il m'a défendu de le dire. Ariane regarda la soubrette.

— Tu sais donc, toi ?

Celle-ci, troublée, répondit :

— Oui, c'est-à-dire non, mademoiselle.

Dans tous les cas, j'ai juré...

— Tu sais bien que je ne recevrai pas un homme qui refuse de se faire connaître. Tu aurais dû le lui dire.

— Je l'ai dit, mais celui-ci a ses raisons qu'il m'a expliquées... Et ce qu'il a à dire à mademoiselle est paraît-il, des plus urgents.

La jeune fille était très intriguée.

Si ce visiteur mystérieux était ?... Elle n'osait pas s'arrêter à cette pensée.

Non... Il n'aurait pas osé... Puis il aurait dit son nom, lui.

Mais Louise semblait le connaître, ce nom. Elle avait sans doute reconnu celui qui le portait.

Où bien c'était peut-être quelque envoyé de M. de Cordouan.

Mlle de Millanges brûlait de le savoir.

— Il t'a dit au moins, cet homme, fit-elle à la femme de chambre, de la part de qui il vient ?

— Non, mademoiselle, répliqua la soubrette avec assurance.

— Où est-il, cet homme ?

— Dans l'hôtel, dans une petite chambre où je l'ai caché.

— Pourquoi caché ?

— Il ne voulait pas être vu des autres domestiques.

— Ils le connaissent donc ?

— Mademoiselle a tort de vouloir me faire parler, dit la servante : je ne puis rien dire.

— C'est bien, fit Ariane piquée. Habille-moi.

— Et que faudra-t-il répondre ?

— Rien. J'y vais. Tu me conduiras.

La jeune fille était coiffée. Elle n'avait plus que sa robe à mettre, sa robe de soirée, sa robe de contrat, qu'on lui avait livrée le matin même, qui était ravissante, mais qu'elle ne pouvait pas voir sans se sentir le cœur gros et les paupières gonflées.

Louise était obligée d'habiller sa maîtresse comme une poupée, car la jeune fille était si émue qu'elle ne pouvait aider à rien. Tout ce qu'elle touchait lui tombait des mains.

Elle ne doutait pas, en effet, après les réticences de Louise, qu'elle ne reçut, par le messager mystérieux, des nouvelles d'Edgar, et peut-être était-ce Edgar lui-même ?

Le jeune homme était dehors, et elle le savait capable de toutes les imprudences, de toutes les audaces pour se rapprocher d'elle.

Si cela était, et s'il savait ce qui se préparait dans l'hôtel, comme il devait souffrir ! Et elle activait la bonne. Elle se pressait elle-même. Elle avait hâte de voir enfin l'homme, de savoir !

Cette impatience, du reste, était bien partagée par Edgar, qui, resté seul dans les ténèbres, attendait la réponse de Mlle de Millanges, que devait lui rapporter Louise, dans des tranches qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire.

Si la jeune fille allait refuser de recevoir l'homme inconnu ? Il aurait peut-être mieux fait de dire son nom. Il saurait au moins à quoi s'en tenir. Et il regretta d'avoir défendu à Louise de le dire. Mais si elle consentait à épouser Henri Soulat, aurait-elle voulu Edgar de Cordouan, une heure avant la signature de son contrat ? Non. Il avait donc agi sagement en ne se faisant pas connaître.

Et il attendait.

Et les minutes, dans cette obscurité, lui paraissaient longues comme des heures. Etre si près d'elle à la fois et si loin !

Le bruit de l'hôtel, les allées et venues affairées des domestiques parvenaient jusqu'à lui.

Il se représentait le grand salon en fête, tel qu'il l'avait vu si souvent, quand il y était admis comme le soupirant accepté d'Ariane. Et il la revoyait, elle resplendissante aux lumières, avec sa taille haute et souple de jeunesse, ses grands yeux qui illuminaient toute sa face. Et quand il s'approchait d'elle, il voyait un sourire courir sur son visage comme un rayon d'aurore sur le ciel, et chacun l'enlevait.

Quelques mois ont suffi pour changer tout cela, et comme c'est changé !

Il est dans la maison à l'insu de tout le monde, où il a pénétré à prix d'or, caché dans l'ombre comme un voleur qui médite un mauvais coup, déguisé, traqué, s'attendant à chaque minute à être repris et reconduit dans sa prison, et le grand salon éclairé, plein de fleurs, s'ouvre pour un autre, pour un rival, pour l'homme donc l'infamie l'a précipité dans l'abîme sans nom où il se débat.

(A suivre.)

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « *Tout pour l'hygiène* » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

GUERISON
Certains et Radicaux de toutes les **AFFECTIONS DE LA PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Même les Plaques d'écrouelles, leucoms, etc., etc., incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables. et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

UN VIEUX MARIN

donne gratuitement, par reconnaissance et dans un but humanitaire, à tous ceux qui souffrent, les recettes et les secrets de l'HERMITE DES NOIRAMONTS auxquels il doit la vie. Après avoir essayé tous les remèdes connus, la bienfaisante méthode l'a délivré de plusieurs maladies incurables contractées pendant sa longue carrière.

Il assure ainsi la guérison radicale et complète de toutes les maladies du Sang : **Dartres, Boutons, Démangeaisons, Eczémas, Rhumatismes, Asthme, Bronchite, Goitre, Maladies de l'estomac, de la poitrine et de la vessie, Maladies secrètes, Maladies du cuir chevelu, Tonicité, etc.** Ecrire L. GERVAZ, 30, rue Ferrandière, LYON, qui enverra explications gratis.